

Sebastien Lecoer
45 Allée des Chataigniers
38260 Pajay

Objet : La Bio diversité en France

Cher Madame Kosciusko Morizet,

C'est avec une joie assez partagée que j'ai appris l'accord de Nagoya, portant sur la protection de la biodiversité. En effet, je suis partagé entre la joie d'avoir enfin, un bouclier de protection pour la nature et sa réelle application dans le Monde et dans notre pays... C'est pourquoi je me dois en tant que citoyen, de vous interpeller sur un projet dangereux et néfaste pour la bio diversité du massif des Chambaran en Isère, et plus particulièrement sur la commune de Roybon.

C'est en effet dans un bois communal, le « Bois des Avenières », que le conseil général de l'Isère à entrepris un partenariat avec la société Pierre et Vacances, pour la construction d'un Center Parcs.

Le projet est inquiétant à plus d'un titre : - le premier a été mis en évidence lors du sommet de Nagoya, où il a été souligné le fait qu'on estime qu'actuellement environ 18 % des émissions de gaz à effet de serre (soit l'équivalent d'environ six gigatonnes de CO2) sont dues à un changement d'affectation des terres, et particulièrement au déboisement. Aujourd'hui c'est 200 hectares de forêts qui risquent d'être détruits, par le promoteur du projet avec le soutien du Conseil général.

Ces 200 hectares sont bien sur de hautes qualités environnementales de part leur localisation tout d'abord puisque limitrophe avec une zone Natura 2000, mais aussi du fait de la présence entre autre dans la faune d'écrevisse à patte blanche dont il est utile de rappeler que leur habitat est protégé, d'une part et que leur présence dans un cours d'eau est un signe de pureté et de grande qualité de l'eau.

L'eau est aussi un problème dans ce projet : la présence d'une nappe souterraine, à l'endroit même du projet, entrainera une pollution de l'eau par infiltration. Aujourd'hui, les eaux d'infiltration sont filtrées par la présence de tourbières qui seront demain détruite, et laissant la porte ouverte aux pollutions par hydrocarbures notamment. Par ailleurs, nous sommes annuellement placés en zone de sécheresse, et un arrêté préfectoral nous oblige alors à une plus grande maîtrise de notre consommation d'eau sur la période estivale. Aujourd'hui, alors que la consommation moyenne par jour est par habitant est de 150 l, on nous impose un projet touristique de la taille d'une ville de 5000 habitants avec une consommation moyenne par touriste de 250 l par jour, vous noterez donc ici l'incohérence du projet en

Sebastien Lecoer - Poète - Auteur

« Le club des néfastes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/4730>

« Rêves d'Aubes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/3486>

Tel : 04 74 79 98 70

Mail : Lecoer.sebastien@orange.fr

Facebook : « sebastien lecoer - auteur »

<http://leclubdesnefastes.over-blog.com/>

matière d'eau et de l'argument consistant à dire que les touristes en place dans le Center Parcs ne consommeront pas d'eau chez eux... Enfin, à l'heure où des pays Africains voient leurs enfants mourir de soif, nous allons nous à Roybon, non seulement polluer une eau de grande qualité, mais en plus nous allons autoriser son gaspillage à grande échelle.

Autre point qui mérite réflexion : les zones humides qui vont être détruites alors qu'elles sont inscrites priorités nationales dans le Grenelle de l'environnement, les parties en présences utilisant l'argument des mesures compensatoires comme « droit à détruire » et sous le couvert de la Frapna qui comme le prouve l'article que vous trouverez à l'adresse internet suivante : http://www.pcscp.org/spip.php?article84&id_document=61#documents_portfolio) a été mise devant le fait accompli. Les autorités locales et la direction de Pierre et Vacances occultant sans cesse les conclusions sur le caractère néfaste, destructeur et irréversible du projet émise lors de l'enquête publique du 4 juin 2010, et remettant définitivement en cause la caution environnementale qu'ils ne cessent de brandir

-extrait des conclusions : En conclusion, les dossiers soumis à l'enquête publique ne répondent pas à l'ensemble de nos interrogations en matière de prise en compte des enjeux environnementaux et maintiennent nos inquiétudes quant à l'existence d'impacts irréversibles sur la zone humide, l'hydrologie du site, la ressource en eau, en particulier en termes de solidarité amont-aval et sur les espèces patrimoniales et le corridor biologique. Par ailleurs, l'analyse d'un tel dossier, en amont de la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, nous semble inverse à l'ordre logique.

Enfin, il nous semble indispensable d'avoir en tête que quelles que soient la nature et l'ambition des mesures compensatoires envisagées, la destruction d'une zone humide présente un caractère irréversible. Il est impossible de reconstituer de toutes pièces des écosystèmes qui ont mis des centaines voire des milliers d'années à se constituer et présentent des interactions extrêmement complexes entre espèces, microorganismes et milieu physique.

Aussi, malgré tout le sérieux apporté à la constitution du dossier et indépendamment du fait que la FRAPNA apporte son tribu à la mise en place d'actions exemplaires, elle attire son attention sur l'impact considérable du projet sur un milieu pour lequel le département, au regard des espèces en présence et de l'enjeu « eau » a une responsabilité qui va au-delà de ses frontières.

Énergiquement parlant, le projet sera un gouffre : à l'heure où durant l'hiver, nous avons des pics de consommation nous obligeant et remettre en route nos centrales électriques à charbon, à l'heure où tous les hivers, les pics de consommation nous font nous interroger sur notre capacité à maintenir les services d'EDF à l'ensemble des abonnés, le conseil général de l'Isère va autoriser, une surconsommation énergétique, visant à maintenir la température de piscines et de chauffage à 29 degrés, dans une zone où il peut faire jusqu'à moins 15 degrés : amplitude thermique : 45° !!! Là encore : quelle est la cohérence d'un tels projet et d'une politique où on demande aux particuliers d'être de plus en plus Eco responsable, et où nos

Sebastien Lecoeur - Poète - Auteur

« Le club des néfastes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/4730>

« Rêves d'Aubes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/3486>

Tel : 04 74 79 98 70

Mail : Lecoeur.sebastien@orange.fr

Facebook : « sebastien lecoeur - auteur »

<http://leclubdesnefastes.over-blog.com/>

voisins sous prétexte d'être vecteur économique peuvent passer outre cette responsabilité écologique ?

Pour finir, c'est bien sur l'argent public qui va contribuer à hauteur de 15 millions pour le département et pour l'instant 7 millions de la part de la région à ce désastre écologique, alors que tous les budgets sont revus à la baisse et que certains secteurs comme le logement social et le logement étudiant sont en crise...

J'en appelle donc à vos qualités de Ministre en charge de l'écologie et de l'environnement pour faire entendre raison aux instigateurs de ce projet écologiquement destructeur, énergiquement aberrant, et surtout globalement fatal pour la Biodiversité du massif des Chambaran, qui mériterait d'être classé au pire en Parc Régional et au mieux en Parc National, et de développer autour de ce parc un vrai tourisme « vert » et de proximité, plutôt qu'une industrie hôtelière surfant sur les bulles spéculatives et fiscales.

Vous pourrez trouver d'autres informations à propos de ce projet sur le site PCSCP.ORG

En espérant avoir retenu toute votre attention sur ce projet et ses conséquences, je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

S.Lecoeur

copie :

- Stéphane Peron, Président de l'association PCSCP
- André Vallini Président du conseil Général de l'Isère
- Danielle Mitterand Fondation France Liberté – Les porteurs D'eau

Sebastien Lecoeur - Poète - Auteur

« Le club des néfastes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/4730>

« Rêves d'Aubes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/3486>

Tel : 04 74 79 98 70

Mail : Lecoeur.sebastien@orange.fr

Facebook : « sebastien lecoeur - auteur »

<http://leclubdesnefastes.over-blog.com/>